

EBICS & SEPA

Le SEPA (Espace unique de paiements en euros) a pour objet la création d'une gamme unique de moyens de paiement en euros, commune à 32 pays d'Europe. Ce nouveau format présente les bénéfices suivants :

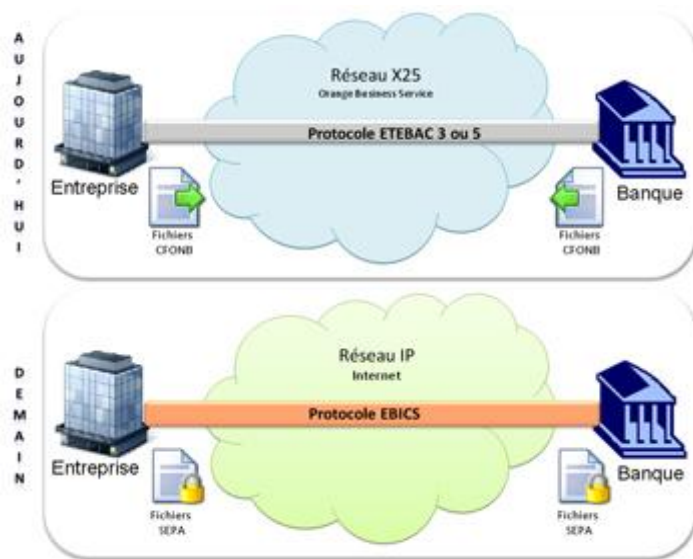
- un traitement identique pour les virements nationaux et transfrontaliers (même format, même tarif, délai d'acheminement maximum),
- une simplification des rapprochements comptables grâce à des zones de commentaires (pouvant véhiculer, par exemple, les références des factures réglées).

En parallèle, le nouveau protocole **EBICS** (Electronic Banking Internet Communication Standard) s'appuie sur l'infrastructure du réseau Internet (TCP/IP). Ainsi, toute entreprise dotée d'un accès à Internet pourra bénéficier aisément de ce nouveau mode d'échanges avec sa banque.

L'arrêt annoncé d'ETEBAC

Historiquement, les communications bancaires s'appuyaient sur le protocole **ETEBAC** (Echange Télématique Entre Banques et Clients). Ce protocole a été instauré en 1984 par le CFONB ; il sert aux échanges de fichiers informatiques entre les banques et leurs clients pour les virements, prélèvements, relevés, extraits de comptes...

Les 2 protocoles **ETEBAC 3** et **ETEBAC 5**, aujourd'hui utilisés par plus de 90 000 entreprises en France, s'appuient sur le réseau téléphonique X25 opéré par Orange Business Services pour le transport de données en France. Ce réseau devenant obsolète, Orange Business Services a annoncé l'arrêt de sa maintenance pour fin 2011.



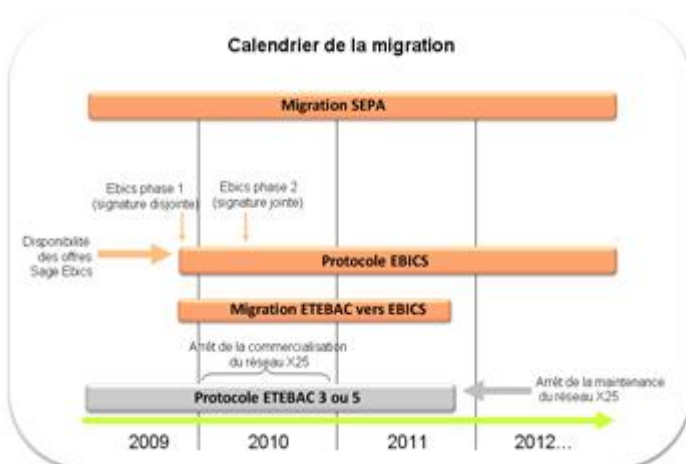
En parallèle, les formats d'échanges bancaires évoluent également : passage des formats CFONB vers des fichiers au format SEPA (XML). Il est à noter que les fichiers de type SEPA ne sont pas supportés par le protocole **ETEBAC 3**, ce qui nécessite la mise en œuvre d'un nouveau protocole.

La migration vers EBICS

Pour suppléer les limites techniques d'**ETEBAC** et converger vers les nouvelles technologies Internet, le CFONB a désigné en novembre 2008 un nouveau protocole de référence : **EBICS**.

Ce nouveau standard de communication client-banque sous IP (Internet Protocol), permet de véhiculer tout type de format de fichier, fixe ou variable.

Il s'agit d'un protocole ouvert dont les spécifications sont diffusées publiquement et à usage libre de droits. Il supporte la signature numérique personnelle et permet d'avoir des échanges sécurisés : authentification des parties, confidentialité des données et intégrité du message.



Le déploiement d'**EBICS** est prévu en deux phases :

1. Novembre 2009 : **EBICS** remplace **ETEBAC 3** ; les ordres transmis par l'entreprise continuent d'être validés par un canal disjoint (fax, portail Internet...)
2. Avril 2010 : **EBICS** remplace **ETEBAC 5** et optimise les procédures **ETEBAC 3** ; les ordres sont signés avec une signature électronique jointe.

La fin de la migration vers **EBICS** est attendue pour le dernier trimestre 2011, date prévue de l'arrêt des protocoles **ETEBAC**.